

## **Vous avez dit intérêt collectif ?**

### **Vers un développement social durable : L'apport du développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale d'intérêt collectif.**

#### **Présentation des auteures :**

La réflexion proposée est issue de la pratique de deux assistantes sociales formées à l'approche centrée sur le DPA (développement du pouvoir d'agir), l'une ayant travaillé dans le champ de l'insertion, la seconde exerçant en polyvalence de secteur.

Martine Bueno, actuellement en poste dans un conseil général, a démarré en septembre 2011 une formation de coordinatrice de projets en éducation à l'environnement pour un développement durable mise en place par Supagro et l'université Paul Valéry à Montpellier.

Brigitte Portal a pratiqué pendant 15 ans l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) dans le secteur de l'insertion. En tant que formatrice, elle a coordonné le labo ISIC de l'IRTS (institut régional du travail social) Languedoc-Roussillon. Elle a une licence en sciences du langage et un master « Développement social ». Actuellement, elle travaille comme intervenante en formation continue avec l'association Anda Dpa.

#### **Introduction**

Nous proposons d'approfondir la réflexion sur l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) à partir de la notion d'intérêt collectif qui en est sa finalité et dans le sens où elle interroge le développement social durable comme recherche d'effets sociaux pluriels.

Nous verrons en quoi l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes clarifie la notion d'intérêt collectif. En effet, cette approche permet d'établir un parallèle intéressant entre la prise en compte des enjeux de l'ensemble des acteurs concernés par un problème et la recherche d'intérêts multiples (individuels, communs et généraux).

## **ISIC et intérêt collectif en travail social**

#### **L'ISIC : une appellation spécifique au travail social en France**

Le terme ISIC est utilisé en France pour désigner les pratiques collectives en travail social : travail social communautaire, travail social avec les groupes, action collective, développement social local et médiation territoriale.

Nous pouvons constater qu'à côté de l'ISIC, certaines de ces dénominations continuent d'exister en Europe, en Amérique du nord et dans le reste du monde, ainsi qu'en France en dehors du champ du travail social.

Ce type d'intervention concerne tous les professionnels du social et n'est pas nouveau. En revanche, les publics ont changé et les contextes d'intervention évoluent, ce qui explique que les approches existantes méritent d'être revisitées.

#### **Création d'un concept flou : L'ISIC (intervention sociale d'intérêt collectif)**

La notion d'ISIC en tant que méthode d'intervention a été définie dans un rapport par le CSTS (conseil supérieur en travail social) en 1988.

« L'intervention sociale d'intérêt collectif prend bien, comme finalité de son action, une population donnée. C'est en effet la promotion, le renforcement ou la restauration d'objectifs

d'intérêt général et de bénéfices collectifs qu'elle va s'efforcer de produire. A cet égard, elle considère le territoire comme le lieu, où s'exercent les activités de cette population. ».

« Elle se donne comme objectif la prise en compte d'intérêts collectifs, entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication sociale des divers groupes et, par là, d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses diverses dimensions. Elle vise donc un objectif culturel et postule une démarche d'intégration ».

Quelles sont les critiques que l'on peut faire de cette définition ?

- 1- Elle privilégie « l'intérêt général », « les bénéfices collectifs », « les intérêts collectifs », il aurait été intéressant d'y intégrer l'intérêt individuel.
- 2- La population est bénéficiaire in fine mais quelle est sa place dans le processus ? Alors que la population est un acteur essentiel. Elle est le partenaire incontournable dès la conception d'un projet. L'ISIC n'est pas qu'un travail inter-institutionnel ou de partenariat.
- 3- Elle ne prend pas en compte le travail social avec un groupe (des usagers) mais insiste sur les notions de population (d'habitants) et de territoire (plutôt DSL).

Dans le chapitre consacré à l'intérêt collectif, le CSTS précise que l'intérêt collectif est la dimension sociale du besoin qui en est l'expression individuelle. L'intérêt collectif représente donc des besoins partagés par plusieurs personnes, « des utilités et usages à conserver ou à acquérir, ou les deux à la fois. Des conditions d'exercice des modes de vie. Des actions d'utilité sociale collective au bénéfice des populations ». A ce titre, sont considérés comme intérêts collectifs, la vie familiale, la formation, l'activité professionnelle, les échanges sociaux et la solidarité, la participation à des groupes, les services médicaux et sociaux, l'accès à la vie politique, éducation, santé, habitat, environnement.... Ces intérêts collectifs sont considérés comme des « apprentissages sociaux », des « processus d'insertion et d'intégration » ; ils visent « un bénéfice des citoyens » et un « bien-être collectif ».

Le rapport précise que « le bénéfice recherché est d'ordre collectif, avant d'être d'intérêt individuel. »

Face à une définition qui ne répondait pas entièrement aux attentes des professionnels, ceux-ci et des formateurs ont proposé leur propre éclairage.

### **L'ISIC vue par des professionnels de terrain et des formateurs**

« Action dont l'initiative est prise, à partir d'une analyse de besoins par des professionnels du social qui manifestent une volonté de faire participer une population à ce qui la concerne directement. Cette action intègre au fur et à mesure des partenaires institutionnels, professionnels, politiques et associatifs. Elle implique la mise en mouvement des moyens humains, matériels et techniques internes et (ou) externes pour aboutir à une meilleure organisation de la population concernée. L'objectif est de permettre à cette population d'agir en s'engageant en commun sur une problématique qu'elle identifie comme la sienne, pour permettre à chacun, en participant à l'amélioration de son cadre de vie, d'être acteur dans la cité » (Le Sociographe, 2000).

Les points intéressants :

- L'intervention est une action.
- Elle part d'une analyse de besoins.
- Elle concerne des professionnels du social et pas uniquement des travailleurs sociaux.
- Ils ont la volonté de faire participer une population à ce qui la concerne directement.
- L'intervention vise une meilleure organisation de la population concernée.
- Celle-ci est le principal acteur, elle occupe une place prépondérante au départ (dans la définition du problème) et pendant l'ensemble du processus.
- La personne est prise en compte dans sa singularité.

## **L'ISIC revue par le CSTS version 2010**

Le chapitre intitulé « Intérêt collectif, intérêt général, utilité sociale » lie ces trois notions collectif, général et utilité sociale et a le mérite de préciser un peu plus ce qu'il convient d'entendre par intérêt collectif.

L'intérêt est défini comme « ce qui est utile ou profitable à un individu ou un groupe » et l'intérêt collectif comme « ensemble des avantages ou des bénéfices dont peut profiter une collectivité spécifique ».

Le rapport reconnaît qu'autant chacun peut déterminer son intérêt individuel ou particulier autant la question de définir l'intérêt collectif ou l'intérêt général s'avère plus compliquée. De plus, il y a plusieurs notions à la fois proches et distinctes : intérêt collectif, utilité sociale, intérêt général, utilité publique.

Dans l'intérêt collectif, il s'agirait de faire converger les intérêts individuels et l'intérêt général.

L'utilité sociale est définie comme une notion floue car elle repose sur un choix de valeurs.

L'intérêt général peut-être perçu comme la somme d'intérêts particuliers (vision anglo-saxonne) ou au contraire supérieur à ces intérêts (vision française). L'intérêt général renvoie à l'utilité publique donc à l'arbitrage de l'Etat qui permet un positionnement face aux lois du marché.

## **Pourquoi un renouveau du collectif aujourd'hui dans les pratiques sociales?**

Il y a un contexte favorable dû en grande partie aux réformes des diplômes d'état qui donnent une légitimité à ce mode d'intervention.

A partir de 2004 en France, les réformes des diplômes d'état en travail social intègrent l'approche collective dans les référentiels, en commençant par les assistants de service social. En effet, le référentiel du DEASS fait la part égale à l'intervention individuelle (ISAP) et à l'intervention collective (ISIC), ce qui se traduit par une formation de même importance aux deux modes d'intervention.

D'autres éléments de contexte contribuent à ce développement :

- Les situations sociales difficiles augmentent en nombre et en complexité.
- L'intervention individuelle a montré ses limites à résoudre les problèmes donc l'intérêt du collectif ressurgit.
- Un objectif national d'économies budgétaires (loi organique relative aux lois de finances/LOLF et révision générale des politiques publiques/RGPP) qui vise une logique de résultats à moindre coût.
- L'application de méthodes d'organisation des équipes calquées sur le modèle des entreprises (management, rationalisation coût/rentabilité, évaluation, bonnes pratiques...).
- Une incitation politique à la participation active des personnes en situation de pauvreté (Union européenne, Direction générale de l'action sociale, Politique de la ville, loi de janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale et loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées...).
- Un développement de pratiques collectives parfois contraintes d'entrer dans des projets imposés par des financeurs et des institutions (logique de programmes).
- La visibilité : L'ISIC peut mieux donner à voir l'intervention auprès des personnes ; l'ISAP reste souvent dans l'ombre pour des questions déontologiques. Le travail collectif est davantage communicable et peut même promouvoir le travail social auprès de la population, des partenaires et des décideurs.

## **Zoom sur l'intérêt collectif**

### **L'intérêt collectif : un peu d'étymologie**

#### **Intérêt**

Du latin interest, de interesse (importer, être important) composé du préfixe inter- et du verbe esse (être). Inter-esse, ce qui se passe entre, ce qui unit deux choses par ailleurs éloignées l'une de l'autre. L'intérêt donne une valeur positive ou négative aux objets, personnes, situations... L'intérêt est un comportement, une façon d'agir, un mode de conduite, une « organisation de désirs » selon J. Dewey, philosophe américain. L'intérêt renvoie à « un effort de transformation », à « une situation en développement continu ».

« Intérêt, souci signifient que le moi et le monde sont engagés l'un avec l'autre dans une situation en développement. », l'intérêt est une dynamique.

Les intérêts ne sont pas isolés mais liés à des contextes, à des situations et des activités d'une personne ou d'un groupe.

Inter exprime l'espacement, la répartition ou la relation réciproque comme dans intervention.

La notion d'intérêt est polysémique donc elle peut désigner des choses très différentes : avantage ou profit financier, indemnité en réparation d'un préjudice, mais aussi ce qui est important pour la ou les personnes, ce qu'il importe d'éviter (liée à la notion d'enjeu).

L'intérêt est lié au degré d'implication, d'investissement, de participation, d'attention portée et d'avoir le souci de.

#### **Intérêt général**

Intérêt de l'ensemble de la population, par opposition aux intérêts particuliers.

#### **Collectif**

- 1) Qui désigne plusieurs personnes.
- 2) Qui est fait par plusieurs personnes ou d'êtres de même nature ou de mêmes intérêts.

#### **Tentative de définir l'intérêt collectif**

Littéralement, il s'agit bien de l'ensemble des avantages ou des bénéfices dont peut profiter une collectivité spécifique. Il ne faut donc pas le confondre avec l'intérêt général qui vise le plus grand nombre et qui est prépondérant sur les intérêts particuliers.

Il prend en compte les intérêts individuels et l'intérêt commun (inter exprime l'espacement, la répartition ou la relation réciproque).

Se poser la question : Qu'est ce que l'action apporte à chacun, à tous et aux autres ?

Il vise à relier les intérêts particuliers, à trouver un point d'accord.

Nous retiendrons l'intérêt collectif comme « communauté d'intérêts » à la fois au bénéfice d'un collectif constitué, de chaque personne qui le compose et au-delà d'autres acteurs concernés.

#### **Conclusion**

Aujourd'hui, que ce soit du côté des apprenants, des centres de formation ou des sites qualifiant, l'expérimentation et la mise en place d'actions avec des groupes d'utilisateurs ou d'habitants viennent questionner ce qui a été préconisé il y a plus de 20 ans.

En quelques années, force est de constater que l'ISIC se développe sur les terrains professionnels sous l'impulsion des réformes et de la nécessité pour les futurs travailleurs sociaux de pratiquer et d'acquérir cette compétence.

Il est donc important de clarifier la notion d'intérêt collectif, c'est ce que permet une approche à partir des enjeux que nous présentons dans cette troisième partie.

## **Quelle est la plus value de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes ?**

### **Définition**

Le développement du pouvoir d'agir est « la possibilité concrète pour les personnes ou les collectivités d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient ». (Le Bossé, 1996)

Elle prend appui sur 4 étapes qui incluent la participation des personnes tout au long du processus de l'intervention :

- 1- La définition du problème avec les personnes directement concernées.
- 2- La prise en compte de tous les enjeux et notamment des enjeux collectifs et individuels des personnes ainsi que du contexte.
- 3- La définition négociée des solutions viables avec les personnes.
- 4- L'introduction d'une démarche de conscientisation.

Nous allons nous appuyer sur le 2<sup>ème</sup> axe, la prise en compte de tous les enjeux des acteurs, comme point d'ancrage de la visée d'intérêt collectif.

### **Intégrer les enjeux des acteurs**

L'hypothèse proposée est que la prise en compte simultanée des enjeux individuels, de l'enjeu commun des personnes et des enjeux d'autres acteurs par l'intervenant contribue à la réalisation d'un intérêt collectif.

Par enjeux, nous entendons ce qui compte pour chaque acteur : qu'est ce qu'il a à gagner, ce qu'il a à perdre, ce qui est important pour lui.

D'autre part, nous utilisons le terme d'acteur dans le sens de sujet qui agit.

Il est important de prendre en compte les enjeux de tous les acteurs concernés car ils existent en dehors de ce que nous pouvons en penser.

Cela implique une complexité supplémentaire : prendre en compte tout autant les enjeux individuels que les enjeux collectifs.

A l'inverse, la notion d'intérêt collectif rappelle que les bénéfices de l'ISIC ne peuvent se limiter à la dimension individuelle (sortir de chez soi, rompre l'isolement, créer des liens avec des voisins et d'autres personnes, s'ouvrir aux autres, reprendre confiance et envisager à nouveau des projets...) ; il s'agit au-delà des effets sur chaque personne de produire du changement général, par exemple mettre en place des actions concrètes à plusieurs qui vont impacter l'environnement. Autre façon d'envisager l'intérêt collectif, c'est aller dans le sens d'une action collective, et ne pas rester cantonner à une animation socioculturelle pour des personnes en difficulté. Au-delà de la proposition d'activités en groupe, il s'agit de construire avec les personnes à partir de ce qui est important pour elles un changement de leurs conditions de vie.

Il nous semble que seule l'atteinte de la finalité d'intérêt collectif présentée de cette manière, c'est-à-dire en tenant compte à la fois de la personne en tant que telle, du groupe, et des autres acteurs concernés permet d'envisager un développement social durable au sens d'une transformation sociale ou d'un changement au quotidien dans une recherche d'effets sociaux dans la durée.

En procédant de cette manière, nous renouons avec les fondements du travail social.

## **Vers une complémentarité ISAP/ISIC**

Le CSTS met l'accent sur ce point :

Tout d'abord, « Il faut considérer l'articulation entre individuel et collectif (...) dans une dynamique interactive qui s'inscrit dans la continuité de l'intervention ».

Le déroulement de l'ISAP a un effet sur le déroulement de l'ISIC et inversement. L'un et l'autre s'enrichissent mutuellement. Le professionnel s'appuie sur la connaissance individuelle des personnes pour que chacune occupe une place et contribue à l'avancée du projet (enjeu commun) ; il s'appuie également sur le groupe et l'action pour aider chaque personne dans sa situation individuelle (enjeu personnel).

A un moment donné il est important d'accompagner individuellement les personnes.

Pour être efficace l'action collective s'appuie sur ce travail de fourmi qui reste souvent dans l'ombre mais qui est nécessaire pour produire du changement durable.

Par exemple, nous avons travaillé avec un groupe de personnes sur les questions liées au transport, à la mobilité et au déplacement. Ce projet nous a amené à nous renseigner sur les aides au transport en commun (cartes de réduction pour les cars ou la SNCF...). Des situations particulières se posent en fonction des lieux de résidence des personnes ou de leur situation particulière (isolé, famille...). Ces démarches sont abordées de façon individuelle. Le professionnel doit avoir les deux compétences (une double compétence), s'appuyer sur l'une ou (et) l'autre selon le contexte. Il n'est pas souhaitable que des travailleurs sociaux se spécialisent au point de ne faire que de l'individuel ou que du collectif.

### **Illustrations :**

#### **1<sup>er</sup> exemple : Prendre en compte les enjeux des acteurs directement concernés pour l'intérêt collectif.**

L'action présentée comme exemple est menée en direction d'un public bénéficiant de minimas sociaux. Le but est de permettre aux personnes ayant repéré chez elles des freins à l'insertion à cause de la santé (définition de l'organisation mondiale de la santé/OMS prise en compte) de trouver des réponses par la participation à une action collective intitulée « soin de soi ». 3 thèmes génériques ont été retenus par les différents acteurs concernés par cette action (intervenants sociaux, public personnes inscrites et financeurs du projet) : relaxation/bien-être, esthétique/soin du corps, bien manger/bouger ensemble.

Les thèmes sont abordés par des séquences de 3 mois, avec un atelier par semaine. Les rencontres se font les jeudis après-midi du fait de la disponibilité des locaux.

Cependant, la séquence esthétique/soin du corps a été déplacée. En effet, l'école souhaitait accueillir un autre groupe le jeudi après-midi. Elle a donc imposé un changement de jour et seul le mercredi matin était disponible.

Il n'a pas été tenu compte du fait que la majorité des inscrites étaient des femmes ayant des enfants en âge scolaire. De ce fait, le mercredi étant un jour sans école pour les enfants de 3 à 11 ans, cela impliquait une solution de garde. Les femmes étant en situation de précarité financière et sans travail, il était impossible pour elles d'envisager une solution pour qu'elles puissent participer sereinement à cette action (qu'elles avaient choisi).

Cet enjeu essentiel des personnes directement concernées n'a pas été reconnu à temps et la participation à cette séquence a diminué : de 14 inscrites, plus 5 personnes en liste d'attente, seules 6 ont été régulières (+ de 50 ans) et cela malgré le fait que les personnes en liste d'attente ont été sollicitées pour combler la défection de plusieurs mamans. 3 femmes ont participé de façon irrégulière. Le groupe s'est retrouvé à 9.

Lors du bilan de la séquence, les femmes ont exprimé le besoin de se sentir disponible pour profiter pleinement des effets du collectif : mobilisation, entraide, lien social, estime de soi, etc. Ayant entendu ce bilan, l'école d'esthétique a changé le jour, car le partenariat aurait été

dénoncé si l'école ne s'adaptait pas aux besoins du public reçu. Les enjeux des femmes ayant des enfants à charge ont été reconnus.

### **2<sup>ème</sup> Exemple : Les objectifs fixés par le professionnel et l'équipe retravaillés avec les personnes à partir de leurs enjeux.**

Le contexte professionnel correspond à une association dans le cadre d'une action collective d'insertion (plan départemental d'insertion/ PDI) avec des personnes allocataires de minimas sociaux.

L'assistante de service social pose un constat à partir des situations individuelles des personnes et des discussions informelles en ateliers : les difficultés de transport et de mobilité sont souvent évoquées par les personnes comme des freins vers l'insertion sociale et professionnelle.

L'objectif suivant : « Favoriser le transport collectif plutôt que la voiture qui représente un coût important pour de petits budgets » est un enjeu du professionnel et de l'équipe. Pour autant l'est-il pour l'ensemble des personnes directement concernées ?

Il s'avère que pour certaines personnes, il est important de conserver ou d'acquérir la possibilité de se déplacer en voiture (enjeu : on se sent plus libre, on est comme les autres).

Nous avons donc intégré dans le projet cet enjeu. Dans le livret édité « Aller-retour éco », nous avons intégré une partie intitulée : Les voitures en commun avec le covoiturage et le partage d'une voiture à plusieurs, Comment polluer moins en voiture? Et le débat public sur la politique des transports.

Les objectifs doivent pouvoir bouger en cours de route, ils ne sont pas statiques.

Autre aspect du même exemple : Quand un enjeu individuel rencontre un enjeu commun.

Un monsieur d'origine cubaine parlant très mal le français s'est débrouillé seul pour trouver des informations auprès de la SNCF que personne n'arrivait pas à obtenir.

Le lien ISIC/ISAP : En relisant la lettre rédigée par un participant sur l'ordinateur, nous sommes confrontés à son problème de vue qu'il délaisse depuis plusieurs mois. Pour utiliser l'ordinateur comme il le souhaite, il réalise que des lunettes pourraient l'aider, ce qui veut dire d'engager la démarche administrative qu'il a laissée tomber.

### **3<sup>ème</sup> exemple : Quand les enjeux des différents acteurs convergent.**

Il s'agit d'une action visant l'auto-réhabilitation accompagnée (Compagnons bâtisseurs) qui existe sur différents territoires. Cette action a pour origine un constat posé par les travailleurs sociaux autour d'une problématique logement.

L'enjeu politique annoncé par les institutions publiques est l'accès à un logement convenable pour tous.

L'enjeu des personnes directement concernées est de rester vivre dans le quartier où elles ont leurs repères. Celles-ci habitent un logement vétuste et ancien nécessitant des travaux en vue d'une amélioration du cadre de vie. Elles ont peu de savoir faire en matière de travaux dans le bâtiment et surtout, elles n'ont pas les moyens de financer des travaux.

Les travailleurs sociaux se sont alors tournés vers une association spécialisée dans l'accompagnement des occupants de logement. Elle propose comme outil l'auto-réhabilitation accompagnée : les personnes se font aider par d'autres personnes dans la rénovation de leur logement et apprennent à faire.

Il y a eu une rencontre entre les différents acteurs : habitants, travailleurs sociaux, institutions publiques, association pratiquant l'auto-réhabilitation.

Cela a permis une concertation.

La famille participe à hauteur de 10% du montant des fournitures.

Le projet repose beaucoup sur l'entraide.

## Conclusion

On peut regretter un manque de précisions sur la définition de l'ISIC, alors que les apprenants en formation s'en plaignent souvent, ce qui n'est pas le cas pour l'ISAP. De même, les formateurs des centres de formation et des sites qualifiants ne sont pas toujours d'accord pour caractériser l'ISIC. Ceci participe au flou artistique autour de cette pratique qui est une des compétences requises dans certains diplômes en travail social. D'ailleurs, le rapport insiste bien sur l'absence de langage commun à l'ensemble des professionnels du social, ce qui est repéré comme un des freins au développement de la pratique collective.

Certains professionnels ont peur d'être instrumentalisés. Il y a des enjeux institutionnels à faire de l'ISIC (effet vitrine, logique économique). Ces enjeux existent, il s'agit de composer avec eux. L'approche centrée sur le DPA permet de les intégrer, c'est une approche stratégique qui permet de transformer un frein, une contrainte en levier.

La place du collectif dans l'intervention sociale représente un enjeu important des réformes des diplômes en travail social, ce qu'elle n'est pas toujours dans les institutions.

Ces réformes ont officialisé et légitimé la pratique et l'enseignement de l'ISIC. Elles ont permis la mise en place d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences qui peuvent devenir des outils de négociation au sein des institutions pour aboutir à une reconnaissance effective de l'intervention collective.

Le développement de ce type d'intervention sociale semble aujourd'hui dépendre en partie de la capacité et de la volonté des travailleurs sociaux à jouer un rôle majeur dans ces dynamiques collectives et territoriales (DSL). Pourquoi les travailleurs sociaux ? Car ce sont eux qui peuvent garantir le lien entre ingénierie de projet et participation effective du public concerné. Ils sont les mieux placés pour repérer des difficultés qui se présentent de façon individuelle mais qui sont en partie à traiter de façon collective avec les intéressés eux-mêmes.

Enfin, ce sont les seuls à intervenir sur l'articulation ISAP/ISIC. Le CSTS met l'accent sur cette double compétence. Les travailleurs sociaux seraient les garants de la recherche d'un intérêt collectif dans le sens de permettre la reconnaissance des enjeux de tous les acteurs et particulièrement des personnes les plus concernées que ce soit à un niveau individuel, commun ou sociétal.

Il reste les difficultés repérées dans le dernier rapport du CSTS mais elles paraissent surmontables :

- la prédominance de la psychologie dans les enseignements de la génération de travailleurs sociaux actuels formateurs site qualifiant (surtout pour les AS) ;
- le manque de diagnostic partagé avec les usagers au bénéfice du partenariat ;
- la question du temps nécessaire à la réflexion et à la préparation d'une ISIC (temps non reconnu dans certaines institutions) ;
- les formations supérieures en travail social qui ne se sont pas saisies de l'ISIC alors que l'université a développé des formations en DSL (sur le terrain on trouve des Master et pas de travailleurs sociaux...)

Pour conclure sur le développement durable, on peut se demander aujourd'hui où tout porte la mention développement durable, ce qu'il représente réellement dans l'aide aux personnes. Peut-être une autre façon de concevoir l'aide qui permettrait de ne pas se centrer uniquement sur les causes inhérentes aux personnes et à l'origine des problèmes qu'elles rencontrent mais aussi d'envisager comment agir sur les causes structurelles. La prise en compte de tous les acteurs et de leurs enjeux permettrait d'atteindre l'intérêt collectif visé par l'intervention avec des usagers. Et cet intérêt collectif représente bien un des critères qui pourrait être retenu pour qualifier le développement durable.



## **Bibliographie :**

Besson Geneviève (2008), *Le développement social local, significations, complexité et exigences*, le travail du social, l'Harmattan.

CSTS (1988), *Intervention sociale d'intérêt collectif*, La documentation française.

CSTS (2010), *Développer et réussir l'intervention sociale d'intérêt collectif*, Conseil supérieur du travail social, Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Rapports du CSTS, Presses de l'EHESP.

Dewey John (2011), *La formation des valeurs*, les empêcheurs de penser en rond, La découverte.

Le Bossé Yann (2011), *Psychologie des sciences de l'orientation, un point de vue interactionniste et stratégique*, Edition ARDIS.

*Le Sociographe* (Mai 2000), Enjeux collectifs et travail social, n°2, IRTS LR.

Ninacs W.A (2008), *Empowerment et intervention, Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, PUL, Québec.

Robertis (de) C., Orsoni M., Pascal H., Romagnan M. (2008), *L'intervention sociale d'intérêt collectif : de la personne au territoire*, Presses de l'EHESP.